

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 15 Septembre 2021

En l'an 2021, le 15 Septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de St Sulpice, dûment convoqué, se réunit en séance ordinaire, salle Gaston Malique, sous la présidence de Patrick Rames, Maire.

Date de la convocation : 9 Septembre 2021.

Présents : Mesdames et Messieurs Eddy David, Bernard Faure, Catherine Fouinat, Claudine Landes, Gérard Lohezic, Claude Pégourié, Jean Michel Périé, Patrick Rames

Absents excusés : Monique Delfour pouvoir à Claude Pégourié, Thibaut Lafon

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint conformément à l'article L.215. 15 du code général des collectivités territoriales.

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Madame Claudine Landes est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est voté à l'unanimité.

Rappel de l'ordre du jour

1. Délibération : création de la commission d'appel d'offre
2. Délibération : tarifs des concessions au cimetière
3. Point camping
4. Réflexion sur la dynamisation de Saint-Sulpice
5. Utilisation de la Serre par l'ALSH
6. Questions diverses

1. Délibération : création de la commission d'appel d'offre

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1414-2, L1411-5 et D1411-4;

Considérant que pour une commune de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée par le maire ou son représentant, président, et par trois membres titulaires et trois membres suppléants du conseil municipal, élus au sein du conseil municipal

Considérant les candidatures suivantes :

- membres titulaires : Jean-Michel PÉRIÉ, Claudine LANDES, Gérard LOHÉZIC

- membres suppléants : Eddy DAVID, Catherine FOUINAT, Claude PÉGOURIÉ

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au bulletin secret, sont ainsi désignés :

Membres titulaires :

Jean-Michel PÉRIÉ

Claudine LANDES

Gérard LOHÉZIC

Membres suppléants :

Eddy DAVID

Catherine FOUINAT

Claude PÉGOURIÉ

L'ensemble des membres du conseil municipal ayant signifié leur intéressement pour ce type de commission, il est entendu que l'ensemble du conseil municipal sera invité à participer aux commission d'appel d'offre, précisé que seuls les membres titulaires (ou leur suppléant) seront amenés à voter.

Sur proposition et afin d'apporter un avis supplémentaire au conseil municipal, M. Paul Masson, habitant et architecte, sera également invité à y assister.

2. Délibération : tarifs des concessions au cimetière

Après délibération le conseil municipal décide:

- 1 / la durée des concessions est fixée à 30 ans
- 2 / le prix de la concession trentenaire est fixé à :
 - concession simple : 400 €
 - concession familiale : 500 €

3. Point camping

Deux lettres ont été envoyées à Monsieur le Maire et à ses conseillers dans lesquelles des habitants se plaignent notamment de nuisances sonores provenant du camping cet été.

Par ailleurs, Monsieur Rames a été interpellé début août par Monsieur Simon signalant, outre les nuisances sonores, des problèmes pour entrer dans sa propriété. Monsieur le Maire et Eddy David, son adjoint, ont tout d'abord écouté Monsieur Simon et sa fille ; ils ont ensuite rencontré Stéphane et Barbara Danckaert.

Les voisins du camping se sont plaints d'un bruit récurrent, certains concerts ayant été prévus, d'autres soucis sonores s'y étant rajoutés. Patrick Rames a, quant à lui, été réveillé deux ou trois fois vers 1h du matin par des appels sur son téléphone fixe par le gérant du camping ainsi que par les gendarmes nous voulant savoir si l'un des concerts avait été prévu et si une autorisation spéciale de durée avait été accordé par la mairie.

Stéphane Danckaert a quant à lui demandé l'intervention des gendarmes sur le hameau de la Gravette par deux fois.

Le problème des nuisances sonores est donc à résoudre pour l'année prochaine.

Par ailleurs, certaines personnes ont commencé à pointer du doigt tout ce qui n'est pas réglementaire au camping :

- 30 emplacements sont autorisés et les demandes pour augmenter la capacité d'accueil en terme d'hébergement ont toujours été refusées
- concernant la terrasse : une demande a été faite par les gérants du camping concernant un auvent il y a plusieurs années. Un dossier a été déposé en mairie mais les pièces manquantes n'ont pas été fournies, ce qui rend la demande caduque
- l'entrée de la propriété de Marc Simon se trouve à l'intérieur du camping depuis la création de celui-ci mais ceci n'a pas été spécifié lors de la signature du bail ni lors de son renouvellement sous l'ancienne municipalité. Cette omission devra être rectifiée lors de la signature du bail à venir (renseignements fournis par le notaire de Cajarc)
- Concernant l'entretien des pistes : la commune se doit d'intervenir sur la partie centrale du camping qui est communale uniquement (renseignements pris au niveau du notaire)
- Concernant l'occupation par le camping de la bordure se trouvant le long de la piscine, celle-ci sera probablement accordée mais uniquement pendant les horaires d'ouverture de la piscine
- La question est ensuite posée de demander aux gérants de déplacer l'endroit où se déroulent les concerts et d'envisager de positionner la terrasse derrière la station d'épuration.

Gérard Lohezic note le fait que, vu l'emplacement du camping au niveau de la vallée du Célé, cela ne changera pas grand-chose quant au bruit en résultant.

Patrick Rames souligne ensuite, qu'aujourd'hui, Eddy David, Thibaut Lafon et Gérard Lohezic se sont déplacés pour aider les gérants devant le début d'inondation résultat des pluies importantes de ces derniers jours. Thibaut Lafon s'est rendu au camping avec un tracteur afin d'optimiser l'efficacité des intervenants.

Contact a été pris au niveau d'un conciliateur, Monsieur Albert Marty, à qui il a été demandé de rencontrer Monsieur Simon ainsi que les gérants du camping afin que chacun puisse s'exprimer et se sentir entendu. Le notaire de Cajarc a également suggéré une troisième réunion à laquelle il pourrait participer de même que certains membres du conseil municipal afin d'aider à cerner le problème au mieux et d'avancer vers une issue favorable pour tous, y compris pour les habitants du village se situant à proximité afin que puisse à nouveau régner l'harmonie.

4. Réflexion sur la dynamisation de Saint-Sulpice

Claudine Landes fait la proposition de créer « la marche des Pères Noël » au mois de décembre sur le modèle de ce qui se fait l'été dans certains villages. Il s'agirait d'effectuer un tracé se rendant dans différents hameaux du Causse et de la vallée constituant Saint-Sulpice avec des arrêts lors desquels on pourrait proposer vin chaud, café ou thé dans un but à la fois sportif et festif. Le départ se ferait au cœur du village ainsi que le retour afin d'animer

les hameaux, les falaises et le cœur du village. Bernard Faure, Catherine Fouinat et Gérard Lohezic acceptent de participer à la mise en œuvre de ce projet qui devrait aboutir à une manifestation début décembre 2021. Les participants seraient encouragés à revêtir une tenue de Père Noël afin de mettre une touche d'humour à l'évènement. Le comité des fêtes sera également sollicité.

Devant la baisse significative des effectifs des écoles de la vallée du Célé il est à craindre des suppressions de postes. L'une des idées pour développer l'attrait d'une scolarité dans notre vallée serait de promouvoir l'utilisation de la langue anglaise dès les plus jeunes années des enfants. En effet de nombreux Anglais habitent à Saint-Sulpice, ils constituent une vraie richesse pour le développement du village. Il pourrait être souhaitable que les enfants puissent s'imprégner de leur langue. Il ne s'agit pas de venir prendre la place des enseignants mais de tenter d'apporter un complément de culture et de festivités. Claudine Landes envisage de solliciter nos amis anglais en vue de créer des festivités aux alentours de Noël afin de faire partager aux enfants d'autres coutumes et de dynamiser le cœur du village.

Catherine Fouinat propose la création d'un vide grenier et une exposition des artisans et artistes de notre village et des villages alentours. Ceci est accepté à l'unanimité.

5. Utilisation de la Serre par l'ALSH

Siam Loubat et Raphaëlle Jourdan, les deux intervenantes au sein de l'ALSH, ont été reçues début septembre à la mairie. Magali Beduer, institutrice, ayant signalé plusieurs fois la dégradation de certains jeux appartenant à l'école lorsqu'ils sont utilisés par des élèves plus âgés que ceux de la maternelle, les jeunes femmes ont proposé de séparer les jeux de l'école de ceux de l'ALSH, qu'elles souhaitent rassembler dans des malles métalliques. De plus, elles souhaitent pouvoir utiliser la serre pour l'accueil des enfants le mercredi. En cas de réponse favorable, ces malles resteraient à la serre afin de ne pas être déplacées chaque mercredi.

Monsieur le Maire signale que ce ne sera possible que si la serre est maintenue ouverte et donc impossible au-delà de la Toussaint, l'accueil des enfants ne pouvant se réaliser dans ce lieu en particulier s'il fait froid. Un accord de principe est donné, la question est posée de savoir comment les enfants se rendront à la serre, il est en effet impossible financièrement de payer un transport supplémentaire.

Un mail sera adressé aux habitants dans les prochaines semaines afin de leur demander s'ils possèdent des jeux pouvant être cédés pour étoffer ces malles.

6. Questions diverses

Voirie:

Les travaux ont commencé pour la réfection du chemin communal situé aux Combes. Le goudron sera étalé dans une semaine. Claudine Landes précise qu'elle a payé la somme de 840 euros (voir facture jointe) afin de raccorder la sortie de son chemin personnel à la partie communale, faute de quoi cette dernière aurait été rapidement endommagée lors du passage de la tractrice et des livreurs.

Débroussaillage :

Il sera à effectuer au mois de septembre.

Cérémonie d'hommage à Jean-Jacques Raffy :

Patrick Rames précise qu'elle aura lieu le 23 octobre à 14h30. À cette occasion, en plus de l'hommage rendu à Jean Jacques Raffy et Louis Bayeurte, une plaque sera dévoilée à l'école qui se nommera «Ecole Jean-Jacques Raffy ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 22h45.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 10 octobre 2021 à 20h30